e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 25/11/2026

Autorisation annuelle d’ouverture de parcs à bois pour la manutention des bois importés ou destinés à l’exportation.

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d’activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d’activité	Sylviculture, Exploitation Forestière et Cueillette
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	7
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	7
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours Administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Eaux et Forêts
Structure	Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
Autorité émettrice	Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF)
Situation géographique	Cocody angré 7ème tranche,face de la pharmacie 7ème tranche
Tél.Fixe	+225 01 40 20 33 81
Adresse Mail	dpif2012@yahoo.fr
Site Internet	www.eauxetforets.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Demande d'autorisation d'ouverture de parc à bois adressée à Monsieur le Mi-nistre des Eaux et Forêts, pour la manutention des produits ligneux importés ou destinés à l'exportation;
2.Une fiche signalétique de l'entreprise ;
3.Une copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
4.Une fiche d'enquête (canevas à retirer à la DPIF) ;
5.Un titre de propriété ou toute autre pièce justificative de la possession d'un ter-rain dédié.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger